

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 7 DECEMBRE 2023 Délibération n° 20_07-12-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 01/12/2023 Lieu de la séance : QUILLY Date de la séance : 07/12/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, M. MÉZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, S. MAURE, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, D. HARIOT, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, J. LERAY, I. LE BELLEGO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 25 Procurations : 8 Absents : 3 Nombre de votants : 33
Absents excusés ayant donné procuration à : P. CORMERAIS pouvoir à P. CORBEL T. GADAIS pouvoir à D. GUILLÉ N. FLAURAUD pouvoir à M. GUILLARD H. COUTELLER pouvoir à JP. BLANC E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE A. FARCY pouvoir à C. SACHOT P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO S. HALLIEN-LANIO pouvoir à J. TATARD	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : V. BARILLAU Rapporteur : A. LE BORGNE
Absents excusés : M. GALLERAND A. JOGUET C. PETER	

**ATTRIBUTION DU CONTRAT CADRE N° 2023-032 POUR LES
PRESTATIONS D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS AMENAGES ET
NATURELS COMMUNAUTAIRES ET D'INTERET
COMMUNAUTAIRES**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

VU le Code de la commande publique,

VU le décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral fixant les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon en date du 22 décembre 2016,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020, désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les attributions déléguées au Président et au Bureau Communautaire, et notamment en matière de contrats de la commande publique,

Vu la consultation lancée en date du 13 septembre 2023 en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique et fixant une date limite de remise des offres au 23 octobre 2023 à midi,

Vu la délibération n° 6 du 16 juillet 2020 actant la composition des membres de la commission d'appel d'offres,

Vu la délibération n°31 du Conseil Communautaire du 14 avril 2022 actant la modification de la composition des membres de la commission d'appel d'offres,

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis en date du 23 octobre 2023 statuant sur la recevabilité des candidatures et la conformité des offres,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 21 novembre 2023,

Considérant que la Communauté de Communes s'engage à inscrire les crédits au budget 2024 et suivants,

RAPPEL :

Les prestations du présent marché comprennent notamment l'entretien des abords des bâtiments (liés à l'exercice des différentes compétences de la Cté de communes : administratifs, sportifs, culturels et autres équipements d'intérêt communautaire ou communautaires ...), des zones d'activités, des parkings et plus particulièrement le nettoyage des trottoirs, accotements, fossés, massifs, zones engazonnées et stabilisées, terrains et talus.

L'accord-cadre à bons de commande avec maximum comporte trois lots, répartis comme suit :

Lot(s)	Désignation	Montant maxi annuel de cde/an en euros H.T.
01	Entretien des espaces verts secteur Ouest Le présent lot comporte des conditions particulières d'exécution : heures d'insertion, soit 14 heures par tranche de 10 000,00 euros HT de travaux	175 000,00
02	Entretien des espaces verts secteur Est Le présent lot comporte des conditions particulières d'exécution : heures d'insertion, soit 14 heures par tranche de 10 000,00 euros HT de travaux	206 500,00
03	Marché réservé à l'emploi de travailleurs handicapés ou défavorisés (article L.2113-12 du Code de la commande publique)	81 250,00
Montant total H.T. :		462 750,00

Il donnera lieu à l'émission de bons de commande, au fur et à mesure des besoins.

Les prestations seront rémunérées par application des prix forfaitaires et des prix unitaires, selon les stipulations de l'acte d'engagement.

En cas d'extension du périmètre d'intervention, l'ajout de plusieurs sites s'effectuera de la manière suivante, après accord des parties et sur présentation d'un devis détaillé. Les nouveaux tarifs seront contractualisés par voie d'avenant au contrat-cadre, fixant la fréquence de passage d'entretien de ces nouveaux sites, ainsi que leurs modalités d'entretien.

Etant précisé, que la collectivité se réserve le droit de contracter avec un autre prestataire que le titulaire du contrat-cadre dans les conditions suivantes : pour des prestations d'entretien non identifiées au BPU et dans la limite de 20 % H.T. du marché annuel attribué.

Le présent marché est passé pour une durée de 12 mois, à compter de la date fixée à l'ordre de service. Il est reconductible 2 fois un an, soit une durée globale maximale du contrat de 36 mois.

SITUATION :

Cinq plis contenant 8 offres ont été reçus dans les délais. Après ouverture des plis et vérification de la conformité des candidatures et des offres, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 novembre 2023 et a attribué les marchés désignés ci-dessous au vu des critères énoncés dans le règlement de consultation des entreprises :

Lot 1 : Entretien des espaces verts secteur Ouest	Lot 2 : Entretien des espaces verts secteur Est	Lot 3 : Marché réservé à l'emploi de travailleurs handicapés (article L 2113-12 du CCP)
Montant total annuel estimé de l'entretien secteur Ouest : 89 282,23 € H.T.	Montant total annuel estimé de l'entretien secteur Est : 105 569,38 € H.T.	Montant total annuel estimé : 32 912,00 € H.T.
Entreprise retenue : ID VERDE 2 rue Henri Farman 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE	Entreprise retenue : ID VERDE 2 rue Henri Farman 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE	Entreprise retenue : SAPRENA Rue des Coteaux de Grandlieu 44830 BOUAYE

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✦ DE PRENDRE ACTE de la décision de la commission d'appel d'offres telle que décrite ci-dessus,
- ✦ D'AUTORISER le Président à signer les marchés correspondants ainsi que toutes pièces afférentes avec les sociétés désignées dans le tableau ci-avant,
- ✦ D'INSCRIRE les crédits nécessaires aux Budgets Primitifs pour les périodes de l'année 2024 et suivantes.

Fait le 8 décembre 2023

Valérie BARILLAU
Secrétaire de séance

Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

12 DEC 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

12 DEC 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU